



Le Conseil Municipal réuni : le 23 Mars 2021

- A voté le résultat et l'affectation du compte administratif 2020 (Voir document joint)
- A voté le compte de gestion 2020
- A voté et autorisé le Maire à recruter jusqu'au 31 Décembre 2021 un agent saisonnier pour faire face à un accroissement temporaire d'activités
- A voté l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Norroy le Veneur
- A voté et autorisé le Maire à signer l'Avenant N°1 à la convention intercommunale de coordination de police municipale et des forces de sécurité de l'Etat suite au départ de la commune de Saulny du dispositif
- A voté le projet de transformation de la SEML « Euro Moselle Développement » en SPL « Société Publique Locale » et approuve l'acquisition de 80 actions au prix de 4,63 € soit un montant total de 370,40€, dépense qui sera imputé au budget primitif de 2021
- M. JACQUES Marcel est désigné comme représentant de la commune et M. Arnould Patrice comme suppléant au sein de la nouvelle assemblée des actionnaires
- A voté la prise en charge des frais d'étude géotechnique soit 1260 € suite à l'acquisition de terrain Consorts GENTER (délibération du conseil municipal du 1er octobre 2020)
- A voté, suite à l'élargissement de la voie verte (lieu-dit derrière Villers), l'acquisition d'une bande de terrain de 5a 25 ca pour la somme de 1050€
- A voté une aide au financement pour la mission diagnostic sur l'état de la crypte de l'Eglise Saint Pierre de Norroy le Veneur à hauteur des 5/11ème du montant des honoraires
- A voté son opposition au transfert de la compétence du PLU à l'intercommunalité
- A voté l'adhésion à l'association départementale des communes forestières (COFOR 57) et désigne Mme Agathe FLORENTIN comme représentante titulaire de la commune et M. Vincent THINUS suppléant
- A voté et autorise le Maire à demander à titre dérogatoire le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire à l'issue de l'année scolaire 2020/2021 pour une période maximum de trois ans, et la répartition des enseignements sur quatre jours

INFORMATIONS DIVERSES :

- **RAPPEL : Les jeunes gens doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement dans le trimestre qui suit leur seizième anniversaire.**

VACCINATION : L'accès aux centres de vaccination se fait uniquement sur rendez-vous soit en ligne :

- sur www.sante.fr
- sur www.doctolib.fr

soit par téléphone, via la plateforme Covax : 03.87.345.345

Il est donc inutile de se rendre dans les centres de vaccination, sauf en cas de rendez-vous programmé.

Vous pouvez également contacter votre médecin traitant ou votre pharmacien, sous condition de réception de vaccins.

Le Projet Territoire de Rives de Moselle

Un projet de territoire, c'est élaborer une feuille de route communautaire pour les 10 prochaines années, associer et faire participer l'ensemble des acteurs du territoire.

1. pour établir une feuille de route communautaire des actions et des projets,
2. par l'élu(e)s en vue de définir des priorités pour l'avenir du territoire,
3. en matière d'environnement, de développement économique, d'aménagement du territoire, de transport et d'équipement communautaire.

Pour participer au projet de territoire, comment ça marche ?

Suivez le projet sur Facebook

[Frama.link/ProjetDeTerritoireCCRM](https://frama.link/ProjetDeTerritoireCCRM)

Donner votre avis sur :

participer.rivesdemoselle.fr

Des brochures expliquant le projet ont été distribuées dans les boîtes aux lettres et sont également à la disposition du public à la mairie.

En MAI

La Fête du Village qui se tient habituellement début Mai n'aura pas lieu cette année compte tenu de la situation sanitaire.

La Commission Information.